

SAINT-BARTH'ACTUS

MAI 2020 N ° 11



Ce dernier St-Barth'Actus de la mandature me donne l'occasion de vous dire merci.

Merci à vous les habitantes et habitants de Saint Barthélemy de Vals avec qui j'ai toujours eu des relations sincères et amicales.

Merci aux nombreuses associations et leurs bénévoles qui animent notre village tout au long de l'année.

Merci à nos sapeurs-pompiers pour leur dévouement auprès de la population, souvent dans des moments difficiles.

Merci aux forces vives de notre belle commune :

L'entreprise Bartel qui offre un nombre important d'emplois à nos citoyens.

Nos commerçants et commerçantes qui nous apportent tout ce dont nous avons besoin quotidiennement (la crise actuelle a renforcé l'utilité sociale de nos commerces ruraux).

Nos artisans qui sont toujours là quand on a besoin d'eux.

Nos agriculteurs qui ne ménagent pas leur peine pour continuer à nous alimenter.

Nos professeures d'école toujours très motivées pour l'éducation de nos enfants et à nos assistantes maternelles, ces chères « nounous ».

Nos professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmiers,...) toujours très impliqués pour la santé de leurs patients.

J'adresse un merci particulier aux employés communaux qui ont toujours le souci du bien-être des habitants.

Enfin, un grand merci aux élus avec qui j'ai eu la chance de travailler au cours de mes quatre mandats d' élu dont deux en tant que maire.

Je pars l'esprit serein car la nouvelle équipe que vous avez élue en mars dernier est menée par Ludwig Montagne, mon premier adjoint, accompagné de plusieurs des membres de l'actuel conseil municipal.

Ludwig connaît très bien les modalités de fonctionnement d'une commune, il connaît notre commune mieux que quiconque et je suis sûr qu'il saura apporter tout son dynamisme et son sérieux à la bonne marche de son équipe.

Vive Saint-Barthélemy-de-Vals !

Le maire,

Pierre Montagne

La première réunion d'installation du nouveau Conseil municipal qui permettra l'élection du Maire et de son équipe se tiendra le **25 mai à 19h à la Salle des Fêtes** dans un cadre très restreint, en respectant toutes les mesures de distanciations et les gestes barrières.

Vous pourrez le suivre sur la page



live Mairie de Saint Barthélemy

Réouverture de la Bibliothèque de la Fontaine.

SAMEDI 30 MAI 2020 à 9H

Pour le moment les permanences se tiendront uniquement le samedi de 9H à 12H

Vous êtes invités à porter un masque.

Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.

Tout a été mis en œuvre pour respecter la distanciation

Et les règles de sécurité sanitaire.

Toute l'équipe des bénévoles sera ravie de vous retrouver.

A très bientôt

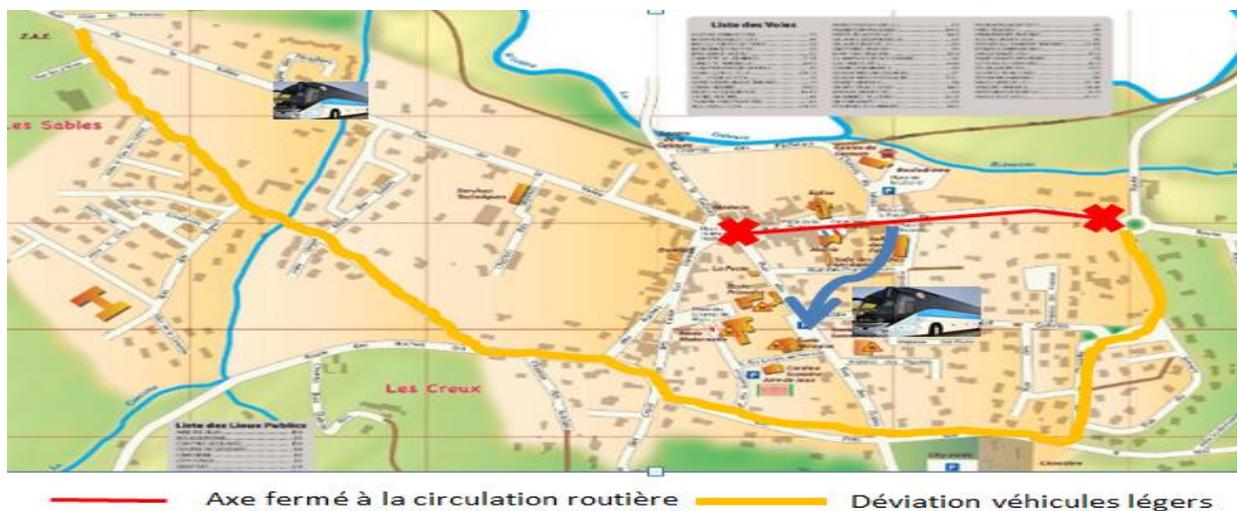
REFECTION DE LA VOIRIE / RUE DU VERCORS

Attention travaux.

Les travaux de réfection de la voirie au centre du village programmés initialement en Mars 2020 ont été stoppés en raison du confinement. La dégradation rapide de la chaussée nécessite la réfection de la voirie au plus tôt. Les travaux reprendront dès **lundi 25 Mai**.

Par conséquent : la circulation sera interdite à tous véhicules sur la rue du Vercors du 25 Mai au 5 Juin 2020. (rond-point du lac au carrefour rue des écoles)

- une déviation des véhicules légers sera mise en place (rue de la chapelle, rue du 8 mai 1945, rue des prés, rue de la cançette, rue des vignes....)
- une déviation poids lourds sera mise en place par les services des routes du conseil départemental. (D109, D 67, D 532, RN7).
- une déviation pour les **transports scolaires sera mise en place** : l'arrêt de bus du centre du village sera transféré durant cette période rue des Ecoles (parking école : face école Sainte-Marie)



→ Accès piétons commerces → Accès véhicules commerces

Les commerces resteront ouverts

pendant la durée des travaux :

- Accès piétons : rue du Vercors
- Accès en véhicule aux parkings par l'itinéraire suivant : rue de la Galaure, chemin des pêcheurs, place de la Liberté, place de la Forge (face au bar) ou place de la Victoire (face aux commerces) (voir plan)

Merci de continuer à réserver vos achats chez vos commerçants durant cette période de travaux.

RESPECT DES GESTES BARRIERES poursuivre la vigilance.



Le Docteur Naville reçoit aux horaires habituels, mais uniquement sur rendez-vous.

Possibilité de faire de la téléconsultation. Congés du 1 Juin au 14 Juin inclus.

Le centre COVID 19 reste ouvert jusqu'à mi-juin jusqu'à nouvel ordre.

Préparation et distribution par les élus des masques à la population.



Le C.C.A.S a mis en place avec les nouveaux élus une veille téléphonique auprès des personnes de plus de 70 ans

L'objectif étant de s'assurer que tout allait bien.

Les appels reprendront en cas de reconfinement ou en période climatique.

Merci

Merci aux nombreuses couturières bénévoles et l'entreprise Bartel qui se sont mises à la tâche pour fabriquer des masques et aux deux personnes pour la fabrication des visières pour l'école.

Ce qui nous a permis de faire une distribution auprès des personnes de la commune dès la fin Avril.

Merci à ceux qui spontanément, ont agi pour inventer de nouvelles solidarités avec un voisin,
une personne âgée ou en difficulté.

Autant de solidarités qui préparent le monde de l'après confinement.

Les travaux de l'école



Les travaux de l'école ont commencé par l'installation du chantier, comprenant l'arrachage des arbres et décaissement. Création de la plate forme.

Les travaux de fondation pour les inclusions rigides (pieux préfabriqués) débuteront début juin.

Les accès pour les écoles ont été modifiés et cela pour toute la durée de l'élévation du bâtiment.

Fin des travaux pour le mois de Février 2021.

Travaux d'entretien et Entretien voirie



Travaux d'entretien du stade de foot effectués par l'entreprise LAQUET.
Réfection de la signalisation horizontale de la route de Chantemerle.
Reprise des travaux par Eiffage, route du lac et du chemin des Blâches (travaux d'octobre non conformes). Prévus Mi-Juin 2020.

L'ambrosie, une plante dangereuse pour la santé : chacun peut agir !

Que faire si j'en vois ? Sur ma propriété : je l'arrache ! Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache ! Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale.

Les animaux :

Je suis responsable de mes animaux. Je ne laisse pas mon chien avoir des aboiements intempestifs de jour comme de nuit, divaguer, ni faire ses déjections sur le domaine public. Je ne l'emmène pas au parc ou dans un espace public interdit aux animaux.

Les bruits du voisinage :

Le voisinage ne doit être troublé par les bruits (musique, cris, pétards...) Les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués que de : 8h à 12h et 14h30 à 19h30 sauf les dimanches et jours fériés. Quant aux chantiers et travaux agricoles ils sont également encadrés et ne peuvent se dérouler avant 7h et après 20 du lundi au samedi ; et toute la journée les dimanches et jours fériés. (Arrêté préfectoral 2015183-0024)

